Médias

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1294

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Une solution modeste mais originale

L'objectif que le Conseil fédéral s'est fixé pour réduire les émissions de CO_2 peut paraître une reculade face aux réticences parlementaires. Mais la nouvelle mouture préfère tabler sur la coopération des consommateurs, quitte dans un deuxième temps, à introduire une taxe incitative si la diminution de CO_2 n'est pas effective. De plus, si le gouvernement fait un pas en arrière, les milieux économiques sont au pied du mur, engagés dans le processus par leur exigence d'autonomie.

Le Conseil fédéral a fixé l'objectif: d'ici 2010, la Suisse doit réduire ses émissions de CO_2 de 10%. Pour ce faire, il compte sur les mesures déjà prises et prévues. Si nécessaire, il introduira une taxe dès 2004.

En signant en 1992 la convention de Rio sur le climat et en la ratifiant l'année suivante, la Suisse s'est engagée, comme 150 autres pays, à adopter une stratégie de réduction des émissions de CO_2. But visé: atténuer l'effet de serre et le réchauffement de l'atmosphère qui en découle.

Un premier projet fut mal reçu en procédure de consultation. Prévoyant de frapper d'une taxe tous les agents énergétiques d'origine fossile, il apparut surtout comme une charge fiscale nouvelle, à juste titre d'ailleurs puisqu'une partie de la somme ainsi prélevée devait alimenter la caisse fédérale.

Solution moins tranchante

La nouvelle version transmise maintenant au Parlement corrige ces erreurs. En bonne logique incitative, le produit de la taxe reviendra entièrement aux ménages et aux entreprises, de manière à récompenser les consommateurs économes. Mais surtout, ce second projet table d'abord sur la coopération des consommateurs. La taxe ne sera introduite que dans un deuxième temps, si les émissions ne diminuent pas suffisamment. Voilà le principe de subsidiarité. Par ailleurs, ce délai doit permettre d'apprécier les effets d'autres mesures déjà en vigueur et programmées telles «Energie 2000», la loi sur l'énergie, la taxe poids lourds notamment. Effort de coordination, enfin.

Les puristes, bien sûr, dénoncent la reculade. Ils préféreraient un projet abstraitement idéal. La solution que le Parlement doit maintenant examiner est certes moins tranchante, mais elle bénéficie au moins d'un large soutien. Et surtout, l'économie est maintenant mise au pied du mur. Systématiquement opposée à des prescriptions trop contraignantes, elle a revendiqué une plus grande autonomie dans la réalisation des objectifs de réduction. Au nom du principe d'efficience, elle a exigé de pouvoir adopter des solutions différenciées selon les branches et les entreprises. Elle a obtenu gain de cause. Mais, si elle ne sait pas faire usage de cette autonomie, il faut impérativement que la sanction frappe.

C'est toute la crédibilité de la législation qui est en cause. Aussi il importe que le Conseil fédéral puisse décider souverainement et rapidement de l'introduction éventuelle de la taxe. Et non, comme le suggèrent les milieux économiques toujours à la recherche d'une échappatoire, que le Parlement ait à nouveau son mot à dire. Un projet par trop édulcoré par les députés ferait la part belle à l'initiative contre le gaspillage énergétique qui reste en attente. *jd*

Médias

Les partis politiques montrent le bout de leur nez sur le réseau. En naviguant sur Internet, on peut tomber sur les radicaux et les démocrates-chrétiens suisses. L'information y est encore très traditionnelle: prises de position et communiqués sur les sujets d'actualité. Par contre les forums de discussion ne sont pas encore opérationnels. Quant aux socialistes, en retard d'une longueur, ils ont cependant ouvert leur site le premier jour du mois d'avril.

Si l'Union démocratique du centre est toujours aux abonnés absents, Christoph Blocher, par contre, ne craint pas de s'afficher sur le réseau. Il est d'ailleurs le seul politicien suisse à disposer d'un site à son nom (http://www.blocher.ch). La fameuse mise au point blocherienne sur la Suisse et son histoire au cours du dernier conflit mondial, prononcée à Zurich devant les foules, est consultable sur le petit écran.

Mais L'UDC zurichoise sait faire la promotion de son leader par des moyens plus traditionnels. Elle a publié l'exposé du 1er mars de son président, qui est maintenant disponible en quatre langues (allemand, français, italien, anglais), l'a diffusé sous forme de cassette vidéo et de cassette audio en «schweizerdeutsch». *jd/cfp*